

Le mot du maire

Déjà la rentrée!

Quelle belle saison estivale nous venons de vivre, remplie d'activités sociales et sportives, qui ont embelli et animé nos soirées et fins de semaine. Dès le mois d'avril, les activités se sont succédé... les unes plus intéressantes que les autres.

La garderie a reçu ses premiers petits bouts de chou; le promoteur et l'opérateur (OBNL) responsables de celle-ci ont finalement reçu tous les permis et approbations du ministère de la Famille afin d'opérer. Une

journée portes ouvertes a eu lieu à la fin août. Bravo et merci à tous ceux qui ont cru au projet, spécialement le conseil municipal, notre député M. le ministre Stéphane Billette, son équipe et l'équipe de réalisation.

J'aimerais réitérer les conseils de prudence dans le stationnement de l'hôtel de ville. S.V.P. ralentissez, la vitesse est de 10 km/h.

Bon automne à tous

Au service des citoyens,

Claude Leroux
Maire



25^e Anniversaire

Le Paulinoix a 25 ans! C'est effectivement en juillet 1993 que paraissait le premier numéro du journal municipal. Mmes Agathe Simon, Andrée Villecourt et Marie-Lili Lenoir en assuraient la publication.

Un bref retour en arrière permet de constater qu'en 1993, on planifiait l'agrandissement et la rénovation de l'hôtel de ville ainsi que l'informatisation de la municipalité. Une taxe additionnelle était imposée aux contribuables pour couvrir les frais des services de la Sûreté du Québec, que le gouvernement provincial avait transférés aux municipalités. La collecte sélective des déchets domestiques n'existait pas encore à Saint-Paul. Enfin, on qualifiait d'« inouïe » la dernière crue des eaux printanières. Les Paulinoix allaient pourtant connaître bien pire plusieurs années plus tard!

Beaucoup de choses ont changé au cours de ces 25 années. Le Paulinoix en a été le témoin pour les citoyens et citoyennes.

Le conseil municipal en bref

Mars/Avril

- Demande de correction de la ligne délimitant la réserve de biodiversité projetée Samuel-de-Champlain sur la 55^e Avenue.
- Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de procéder à la réfection complète de la chaussée (réparation des pontceaux et couche d'usure de la route 223, du centre du village en direction nord jusqu'à la limite de la municipalité).
- Participation au projet «panneaux d'exercices». Un circuit de mise en forme balisé de panneaux d'exercices sera installé sur le terrain municipal.
- Une tarification forfaitaire de 2,50 \$ par recharge sera appliquée pour l'utilisation de la borne pour véhicules électriques installée à la mairie.
- Création d'un comité de suivi du plan d'action MADA. Le comité sera formé de la conseillère madame Carol Rivard et d'au

moins deux personnes pour représenter les aînés et les familles.

- Le «Défi Je bouge 2018» circulera sur le territoire de la municipalité le samedi 8 septembre 2018.

Mai/Juin

- Règlement d'emprunt pour couvrir les frais de refinancement du règlement pour un solde non amorti de 1 843 000 \$ - assainissement.
- Dépôt du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe.
- Le conseil autorise la remise de médailles perpétuelles (à vie) pour les chiens et les chats, et ce, gratuitement.
- Demande d'aide financière « projet baignade » dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 (EPRT), demande de 50 000 \$.
- Autorisation du déboursement de la seconde tranche du prêt – garderie au montant de 167 500 \$.

- Mandat à la firme INGEMAX pour un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au montant de 6 000 \$.
- Formation de deux comités pour le projet d'étude d'opportunité d'un regroupement des services de sécurité incendie, formés d'élus, de directeurs de services de sécurité incendie et des directeurs généraux.
- Installation d'un réservoir de carburant (diésel) pour le service de sécurité incendie et certains équipements des travaux.
- Le conseiller Monsieur Léo Quenneville est nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018.
- Embauche des étudiants d'été aux travaux publics et au blockhaus de la Rivière-Lacolle.

Dons et commandites

Feuillet paroissial	240 \$
Les Amis du Fort Lennox – bureau d'accueil touristique - 1 étudiant	4 827 \$

Source:

Marie-Lili Lenoir

Sûreté du Québec



PARTAGEZ LA ROUTE AVEC LES MACHINES AGRICOLES

Avec l'arrivée de l'automne et des récoltes, les machines agricoles sont plus nombreuses sur les routes rurales. Conducteurs, à l'approche des fermes et des champs, ralentissez et soyez vigilants puisqu'un animal, un véhicule ou une machine agricole peut surgir sur la route.

Le propriétaire et le conducteur d'une machine agricole – ou d'un ensemble de véhicules agricoles – de plus de 2,6 m de large doivent s'assurer que les dispositifs de signalisation sont conformes aux exigences du règlement et du Code de la sécurité routière et qu'ils fonctionnent.

Si vous souhaitez dépasser une machine agricole, soyez prudents. Les machines agricoles sont souvent très larges. Les manœuvres de dépassement sont alors plus difficiles à faire. Assurez-vous que la

voie est libre sur une distance suffisante avant d'amorcer la manœuvre et de conserver une distance sécuritaire avec la machine agricole avant et après le dépassement.

Vous pouvez franchir une ligne continue (simple ou double) pour dépasser une machine agricole. Vous devez toutefois vous assurer de pouvoir effectuer la manœuvre de dépassement sans danger pour vous et pour les autres usagers de la route.

De plus, avant d'exécuter une manœuvre de dépassement, portez attention aux différentes entrées puisque la machine agricole ou l'ensemble de véhicules agricoles pourrait y effectuer un virage à gauche.

Restez vigilants!



Mise en garde Fraude de type «sextorsion»

La Sûreté du Québec invite la population à demeurer vigilante face à la fraude de type «Sextorsion». Plusieurs cas, impliquant ce stratagème de fraude, nous ont été signalés depuis quelques semaines.

Rappelons que la sextorsion est une forme de chantage dans laquelle des images à caractère sexuel sont utilisées pour extorquer de l'argent aux victimes, et ce, qu'elles soient d'âge mineur ou majeur.

Les fraudeurs, qui sont en possession du mot de passe actuel ou antérieur des victimes, les menacent de diffuser des images compromettantes à leurs contacts, par exemple des images démontrant que la victime consulte des sites à caractères pornographiques. Ce stratagème rappelle l'importance de protéger ses données personnelles lors de notre utilisation des médias sociaux et d'Internet.

Toute personne qui pense être la cible de malfaiteurs ne doit jamais verser les sommes exigées. De plus, elle doit immédiatement mettre fin à tout contact avec son interlocuteur, conserver la preuve et signaler les faits à la police locale. Si ces faits ont eu lieu via un réseau social, elle doit également en avvertir l'administrateur.

Bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier



Comme l'an dernier, la bibliothèque tiendra une vente de livres à l'occasion des journées de la culture.

La vente aura lieu au Centre Paulinoix les samedi et dimanche 29 et 30 septembre, de 13 heures à 16 heures. Plusieurs centaines de volumes à prix minime, dont plusieurs presque neufs. Les acheteurs auront la chance de gagner un bon d'achat de 30 \$ à la Librairie du Carrefour de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Nous avons eu le plaisir depuis quelques temps d'inscrire plusieurs nouveaux abonnés

à la bibliothèque. La grande majorité d'entre eux se disent impressionnés par le choix et la qualité des documents que nous leur offrons. Nous invitons donc les nouveaux arrivants et tous les résidents à en faire autant et surtout à inscrire éventuellement leurs enfants. Il est reconnu que la lecture facilite la réussite scolaire au fil des ans.

La bibliothèque prête également des films DVD pour adultes et enfants aux mêmes conditions que les volumes. Ce type de prêts est gratuit et connaît une grande popularité. Nous veillons à ce qu'il y ait toujours plusieurs films récents disponibles.

Club FADOQ Île-aux-Noix Rive-Sud-Suroît



La FADOQ de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix compte un peu plus de 200 membres et le Comité d'administration local a bien hâte de vous accueillir pour toutes les activités de la nouvelle année qui commence.

Cette année, nous avons la marche les lundis et mercredis matins, Vie Active les

mardis avant-midi, le Tai Chi les mardis soirs, le poker le mardi après-midi et le jeudi soir et le Cardio les jeudis matins. Le début de ces activités est prévu pour le 4 septembre 2018.

Nos déjeuners débuteront le 6 octobre 2018, soit le premier samedi du mois, nos soupers du vendredi soir à partir du 19



L'heure du conte reviendra cet automne. La première activité aura lieu pour l'Halloween au Centre

Paulinoix. La date et l'heure seront communiquées ultérieurement. Merci à Carmen Caya, qui supervise cette activité avec grande efficacité, ainsi qu'à Alexe Bastien et son conjoint qui savent si bien capter l'intérêt des enfants.

Heures d'ouverture

Mardi	14 h - 15 h 30
Mercredi	19 h - 21 h
Vendredi	19 h - 21 h
Samedi	10 h - 12 h

Roger Langlois
Responsable

octobre 2018 et en surplus cette année, nous aurons un premier souper dansant le samedi soir, débutant le 13 octobre 2018. Cette dernière activité pourra se poursuivre si la demande est là et que les membres coopèrent à l'activité.

Merci à tous les participants(es) qui ont joué à la pétanque durant l'été ainsi qu'à la personne qui s'est occupée de cette activité durant ses soirées de pétanque.

Au plaisir de vous revoir bientôt

Carmen Fortin
Présidente, FADOQ Île-aux-Noix

CALENDRIER DES ACTIVITÉS (ANNÉE 2018-2019)

ACTIVITÉS	AOÛT 2018	SEPT. 2018	OCT. 2018	NOV. 2018	DÉC. 2018	JANV. 2019	FÉV. 2019	MARS 2019	AVRIL 2019	MAI 2019
DÉJEUNERS (8 h à 10 h 30)			6	3	1		2	2	6	4
SOUPERS DANSANTS (à partir de 18 h)			13	10			9	9	13	
SOUPERS (à partir de 18 h)			19	16	14		15		26	24
CABANE À SUCRE (11 h 30)								15		
VIE ACTIVE (9 h 30 à 11 h)	TOUS LES MARDIS MATINS DU 4 SEPTEMBRE 2018 À LA FIN DE MAI 2019									
TAI-CHI (de 19 h à 20 h)	TOUS LES MARDIS SOIRS DU 4 SEPTEMBRE 2018 À LA FIN DE MAI 2019									
CARDIO (de 9 h 30 à 11 h)	TOUS LES JEUDIS MATINS DU 6 SEPTEMBRE 2018 À LA FIN DE MAI 2019									
MARCHE INTÉRIEURE (9 h-11 h)	TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS MATINS DU 10 SEPTEMBRE 2018 À LA FIN DE MAI 2019									
QUILLES (à partir de 13 h)	TOUS LES LUNDIS À PARTIR DU 10 SEPTEMBRE 2018 AU « ROYAUME DES QUILLES »									
JEUX DES AÎNÉS	À DÉTERMINER EN MAI 2019									

Chronique histoire

Le phare de Saint-Valentin

**Paul Martin est
décédé à Saint-Paul en 1909,
à l'âge de 76 ans.**

AGENCE DU DEPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PECHERIES.

Québec, *11eme Mai* 1905

A *Paul Martin*
Gardien de Lumière,
Saint-Valentin

MONSIEUR,—

C'est après vous trouver une liste d'effets que j'ai expédiés aujourd'hui à votre adresse
n° *1* *le Chumain de feu. Grand Trauc*
pour l'usage de *Phare de St. Valentin*
sur l'île de St. Valentin. Nouvelle
Aussitôt que vous aurez reçu ces articles, vous voudrez bien en accuser réception, et en décrire la condition à
l'arrivée. Adressez ainsi :—

J. U. GREGORY,
Agent du Dépt. de la Marine et de Pêcheries,
QUÉBEC.

No.	DESCRIPTION.	REMARQUES.
2	<i>Quarts d'huile de Charbon</i>	
3	<i>Verger. Cotton Oueté</i>	
2	<i>" " Jaune</i>	
2	<i>Serviettes</i>	
2	<i>peaux de Chamois</i>	
1	<i>Eponge</i>	
10	<i>livres de Savon</i>	
4	<i>boîtes allumettes</i>	
2	<i>Balais</i>	



Saviez-vous qu'il y eut jadis un phare sur le territoire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix à la hauteur de la 1^{ère} Rue? Comme il avait été érigé à l'époque où le territoire de notre municipalité faisait partie de Saint-Valentin, il continua (après 1898) à être désigné comme le «phare de Saint-Valentin».

Son gardien fut pendant longtemps Monsieur Paul Martin (de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix). M. Martin, père d'une nombreuse famille, était l'époux de Philomène Moquin. On le désignait comme «gardien de phare» ou encore

«gardien de lumière». On peut prendre connaissance dans le document ci-joint, datant de 1905, d'une missive qui lui était adressée par John Uriah Gregory, chef du département de la Marine et des Pêcheries à Québec. Il s'agit d'une liste d'effets expédiés à M. Martin par chemin de fer pour l'exercice de son travail (la lettre est une gracieuseté de Mme Josée Martin) :

Objets expédiés à M. Martin :

2 quarts d'huile de charbon
3 verges de coton ouetté (sic)
3 verges de coton jaune

2 serviettes
2 peaux de chamois
1 éponge
10 livres de savon
4 boîtes d'allumettes
2 balais
2 nettoyeurs de cheminée
2 brosses à plancher
1 paquet de poudre rouge
1 paquet de papeterie
1 gallon de térébenthine
2 douzaines de mèches Mam
2 entonnoirs



Lieu historique national
du Fort-Lennox
parcsCanada.gc.ca

Le gouvernement du Canada investit au lieu historique national du Fort-Lennox

Parcs Canada doit protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Les lieux historiques nationaux témoignent du patrimoine riche et diversifié de notre nation et donnent aux Canadiens et Canadiennes la possibilité d'en apprendre davantage à propos de notre histoire diversifiée.

Le gouvernement du Canada a annoncé un investissement fédéral de 7,9 millions de dollars pour la revitalisation de la caserne du lieu historique national du Fort-Lennox. Jean Rioux, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et député de Saint-Jean, en a fait l'annonce au nom de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada, Catherine McKenna.

Les travaux visent particulièrement à faire des interventions de sécurisation et de réhabilitation sur la caserne, ainsi qu'une mise à niveau du centre d'accueil. L'important investissement porte à plus de 12 millions de dollars, depuis juin 2016, le montant total du financement au fort Lennox par Parcs Canada.

Le lieu historique national du Fort-Lennox est une fortification britannique dont les bâtiments historiques ont été construits entre 1819 et 1829. Aucun pont, aucune route ne nous y conduit. C'est uniquement par bateau que l'on peut y accéder. C'est un lieu prisé des visiteurs qui le fréquentent pour participer à une grande diversité d'activités, telles que des animations historiques et des visites guidées, ou encore pour pratiquer des activités de plein air et des sports nautiques.

À la suite de la plus vaste consultation jamais tenue sur Parcs Canada, par l'entremise de la Table ronde de la ministre, la ministre McKenna a mis de l'avant

ses priorités pour Parcs Canada. Le fort Lennox est un excellent exemple des efforts déployés par Parcs Canada pour permettre à la population canadienne de découvrir les lieux historiques et parcs nationaux, de s'en rapprocher et d'en profiter grâce à des idées novatrices.

Le gouvernement du Canada s'engage à préserver l'incroyable valeur écologique, culturelle et économique des lieux historiques et des parcs nationaux.

aux visiteurs une expérience plus authentique et significative. Pour plus d'informations, on peut visionner une capsule vidéo expliquant les différentes étapes menant à la réhabilitation de la caserne sur la page Web du lieu historique national du Fort-Lennox.

- Parcs Canada investit une somme record de trois milliards de dollars sur cinq ans afin de réaliser des travaux



Faits en bref

- Le lieu historique national du Fort-Lennox sera fermé en 2018 et 2019 pour mener des travaux majeurs de conservation. Ces travaux contribueront à protéger notre patrimoine et à renforcer l'intérêt de ces endroits comme lieux représentatifs des accomplissements de notre nation.
- La caserne est le bâtiment le plus emblématique du fort Lennox. Il s'agit d'un important ouvrage de maçonnerie de 74 mètres de long sur 15 mètres de large. Sa réhabilitation vise à stabiliser ses fondations et sa structure de maçonnerie. Les infrastructures dédiées aux visiteurs telles que l'aire des services d'alimentation et les espaces polyvalents seront réaménagées. Il s'agit d'une série d'actions qui permettront d'offrir

d'infrastructure dans les installations situées dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Description du projet

Avec les interventions de sécurisation et réhabilitation sur l'édifice prioritaire de la caserne, ainsi qu'une mise à niveau du centre d'accueil, ce projet permettra d'offrir un service bonifié aux visiteurs du lieu historique national du Fort-Lennox.

Ce projet permettra aussi de préserver l'intégrité architecturale du bâtiment, de résoudre les problèmes qui affectent présentement la structure, tels que des affaissements et infiltrations d'eau, afin de mettre un frein à sa détérioration et de prolonger sa durée de vie.



Compo-Haut-Richelieu

RECYCLER MIEUX EST LA SOLUTION!

Compo-Haut-Richelieu inc. désire rassurer les citoyens des municipalités qu'elle dessert : les matières recyclables qui se retrouvent dans les bacs de récupération continuent d'être revalorisées malgré la crise du recyclage qui sévit depuis quelques mois déjà.

Le meilleur moyen d'éviter que la situation ne s'étende à la région est de savoir reconnaître les contenants, les emballages et les imprimés visés par la collecte sélective. L'équation est simple : meilleur sera le tri fait à la maison, meilleure sera la qualité des matières récupérées par le bac.

Pour faciliter le tri, il suffit de se rappeler que les matières recyclables se trouvent souvent dans les réfrigérateurs et les garde-manger : boîtes de céréales, boîtes de conserve, contenants de jus et de lait, etc. Dans le doute, l'outil OÙ, quand, quoi du site web www.compo.qc.ca permet de répondre à plusieurs interrogations.

En plus de connaître la liste des matières acceptées, le respect des consignes contribue à améliorer la qualité des produits mis au bac. Rincer les contenants, séparer les différentes matières d'un emballage (ex. enlever le sac des boîtes de céréales) et rassembler les sacs et pellicules plastiques dans un sac noué sont trois consignes faciles à mémoriser et à appliquer.

Les erreurs les plus fréquentes

- **Sacs de bonbons qui se tiennent debout et emballages laminés à plusieurs couches.** Il n'existe pas de débouchés pour ce type de matériaux.
- **Plastique compostable.** Cette matière est conçue pour se décomposer plus rapidement qu'un plastique normal.

Une fois au centre de tri, il s'émiette et contamine les ballots.

- **Tubes métallisés pour onguents.** Ces contenants peuvent difficilement être vidés complètement. Les résidus contaminent donc le reste des matières recyclables.

Qu'est-ce qui va dans le bac de récupération ?

Papier et carton

- Journaux, circulaires, revues
- Feuilles, enveloppes et sacs de papier
- Livres et annuaires téléphoniques
- Rouleaux et boîtes de carton
- Boîtes d'œufs
- Cartons de lait et de jus
- Contenants de type Tetra Pak
- Tasses à café en carton, sans couvercles

Verre

- Bouteilles et pots

Plastique

- Sacs et pellicules d'emballage
- Bouteilles, contenants et emballages de plastique portant un des symboles de recyclage 1, 2, 3, 4, 5 ou 7

Métal

- Papiers et contenants d'aluminium
- Bouteilles et canettes d'aluminium
- Boîtes de conserve
- Bouchons et couvercles

Dosettes de café

- Nespresso uniquement (dans le sac fourni par Nespresso)



AMÉLIORATIONS SUR LE SITE DE L'ÉCOCENTRE LACOLLE



Au cours du mois de juin dernier, Compo-Haut-Richelieu inc. a procédé à des travaux d'asphaltage à l'écocentre Lacolle. Cette initiative s'intègre dans une démarche entreprise par le conseil d'administration visant à constamment améliorer les installations dédiées à la saine gestion des matières résiduelles découlant du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD).

Comme mentionné par la présidente du conseil d'administration, Mme Suzanne Boulais : «Les écocentres opérés par Compo-Haut-Richelieu inc. connaissent d'importantes hausses d'achalandage année après année. Nous en sommes très fiers puisque, en 2017, ce service a permis aux citoyens de détourner 21 700 tonnes de matières de l'enfouissement. Depuis les cinq dernières années, bon nombre de travaux ont été réalisés au sein des trois installations, et ce, avec l'objectif d'offrir à la population des services à la hauteur de leurs attentes.»



ÉCOCENTRE LACOLLE

8, boulevard industriel, Lacolle
450-246-2521

Horaire d'été

De avril à octobre 2018

Mercredi au vendredi : 8 h à 17 h
Samedi : 9 h à 16 h

Horaire d'hiver

De novembre à mars 2019

Vendredi : 8 h à 17 h
Samedi : 9 h à 16 h

Club Optimiste

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



Comme chaque année, le Club Optimiste de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a procédé cet été à la remise de bourses d'études à des étudiant(e)s de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin.

RÉCIPIENDAIRES BOURSES 2018



William Belgarde
Alexandra Thibert
Mégane Pelletier
Tristan Bouliane
Mariane Thibert
Barbara Lussier
Nicholas Barbeau-Grégoire...
Alex Belgarde
Maxime Gauthier
Rosalie Landry
Samuel Surprenant
Mercedes Landry
Maude Barbeau-Grégoire
Le comité des bourses optimistes 2018
Gabrielle Ménard Audet
Nadia Surprenant
Andréane Nolet
Nathalie Rousseau (présidente)

Service des loisirs et événements

Loisirs Automne 2018

Bonjour à tous,

Je veux tout d'abord remercier les joueurs et le dévouement de mes entraîneurs de baseball et de soccer, autant de la ligue mineure que majeure. Nous avons eu un bel été et je vous garantis une autre belle année! Je prends en considération vos suggestions pour agrémenter le tout. Merci de votre présence à la Mégaboom ou à la fête finale lors du tournoi des familles, qui fut une réussite!

Voici quelques informations concernant votre service des loisirs pour l'automne :

À la fin août, ce fut la rentrée scolaire pour tous les petits Paulinoix et Paulinoises, je leur souhaite donc une bonne rentrée!

Rentrée rime avec activités. Un publipostage vous a été envoyé pour vous renseigner sur les activités du Centre Paulinoix.

Le samedi 29 septembre, dans le cadre de la journée de la culture sous le thème Les mots sous toutes leurs formes, je vous invite à venir décorer un banc public avec des phrases célèbres ou des citations amusantes. Nous ferons l'inauguration de notre mosaïque de l'an passé et il y aura vente de livres en collaboration avec notre bibliothèque municipale.



Le mercredi 31 octobre, il y aura la maison hantée au Centre Paulinoix avec la collaboration du Club Optimiste.

Au mois de novembre, il y aura la Grande Fête Municipale pour tous nos bénévoles, des informations suivront.

Au mois de décembre, se tiendront le dépouillement de l'arbre de Noël et la Guignolée, des informations suivront également.

Pour informations, contactez-moi : Julie au 450 291-3166, poste 2303.

Cercle de Fermières



Mercredi le 5 septembre à 19 h a eu lieu notre première réunion mensuelle. Il en sera ainsi chaque premier mercredi du mois. Aux femmes intéressées à mieux nous connaître, venez nous rencontrer les lundis et mercredis de 9 h à 16 h, facultatif les vendredis de 9 h à 11 h et les lundis soirs de 17 h à 21 h à notre local. Tél. : 450-291-3166 poste 2345. Vous y trouverez amitié et partage.



Sur la photo : Lorraine Thibault, responsable du comité dossiers, a lancé le projet «Trouvons nos qualités». Avec d'autres membres du Cercle, il a été décidé de peindre notre projet sur nos grandes portes d'armoires. On peut y lire nos qualités et en haut sont mentionnés ceux qui nous aident à réaliser nos projets. Susan Gerrett, artiste polyvalente, a réalisé la toile.

Ce qui est intéressant dans notre Cercle, c'est que toutes les activités qui touchent à l'Art sont présentes. Au plaisir de vous rencontrer.

Christiane Fleury
Présidente



Sécurité publique Québec



Semaine de la prévention des incendies

La Semaine de la prévention des incendies 2018 aura lieu du 7 au 13 octobre sur le thème «

C'est dans la cuisine que ça se passe! ».

Statistiques concernant les incendies de cuisine

Saviez-vous que...

En moyenne, environ 16 000 incendies surviennent chaque année au Québec.

Depuis 2010, une baisse considérable de 27 % du nombre d'incendies annuel a été observée. Cette dernière s'explique, entre autres, par des activités de prévention efficaces et par la mise en œuvre des schémas de couverture de risque en incendie.

Près du tiers des incendies de bâtiments résidentiels au Québec débutent dans la cuisine, soit environ 1 300 incendies par année ou 25 par semaine.

Entre 2011 et 2015, 74 personnes sont décédées et 504 ont été blessées dans un incendie ayant débuté dans la cuisine. L'intervention

des pompiers a permis le sauvetage de 304 personnes.

Près de deux victimes sur trois (60 %) sont de sexe masculin.

Les éléments de la cuisinière représentent la source de chaleur de 63 % des incendies mortels ayant débuté dans la cuisine.

La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés estime que 80 % des brûlures sont causées par une source thermique domestique tels les huiles chaudes, les liquides bouillants, les liquides à fondue, etc.

Parmi les 1 300 incendies de cuisine, près de la moitié sont dus à une distraction (47 %) et ce sont les appareils de cuisson (four, cuisinière et autres équipements de cuisson) qui sont à l'origine de ces incendies (82 % des cas).

À elle seule, l'utilisation inadéquate du matériau enflammé (combustible renversé accidentellement, huile de cuisson ou matières grasses) représente 325 incendies de cuisine par année au Québec.

Les huiles et matières grasses pour la cuisson sont les premières matières enflammées lors d'incendies de cuisine au Québec.

Selon les rapports d'incendie transmis par les

pompiers, le manque d'entretien des gros appareils électroménagers et des hottes de cuisine contribue à déclencher de nombreux incendies.

Les rapports d'incendie transmis par les pompiers permettent de cibler plusieurs mauvais comportements en cuisine qui se concluent trop souvent par des blessures et autres conséquences graves. Parmi les comportements à éviter :

- déplacer une casserole en flammes;
- verser de l'huile bouillante dans l'évier;
- tenter d'éteindre un feu d'huile avec de l'eau.

Lors d'un début d'incendie, la meilleure chose à faire est d'évacuer l'endroit et d'appeler rapidement le 9 1 1.

Seulement 42% des résidences incendiées sont munies d'un avertisseur de fumée fonctionnel.

Un avertisseur de fumée n'est pas éternel. Il doit être remplacé aux 10 ans.

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO). Il est fortement conseillé de se procurer un avertisseur de CO si votre domicile dispose d'appareils fixes à combustion comme un poêle à bois, une fournaise au mazout, une cuisinière au gaz ou un garage adjacent à la résidence.

Il ne suffit pas de tester le signal sonore d'un avertisseur de fumée. Il faut aussi tester sa capacité de détection de la fumée au moins une fois par année. Pour plus d'information, il faut se référer aux normes du fabricant.

Nouvelle loi sur le cellulaire au volant: permis ou interdit?

Les réponses ici!

En gros, pour se servir d'un cellulaire au volant, depuis le 30 juin 2018, c'est : avec l'option mains libres, à l'aide des commandes vocales ou grâce à un appareil fixé à l'auto et à condition que ça concerne la conduite. Autrement, les amendes seront salées, y compris pour les cyclistes! Voici donc tout ce qu'il faut savoir pour éviter les contraventions liées au cellulaire au volant et ultimement, éviter le pire.

Les nouvelles règles sont plus simples, mais plus restrictives. Fini la confusion avec les iPod, la «fonction téléphonique» et autres.

Des règles qui s'appliquent à tous les appareils

Maintenant, que le bidule portatif serve à jouer, à faire des additions, à écrire des messages ou à aller sur Internet, on s'en balance! Il y a un écran? C'est non. Il sert à transmettre des informations? C'est non. Il sert à des fins de divertissement? C'est non au volant... et ça inclut lorsque la voiture est immobilisée au feu rouge ou dans la congestion.

Des exceptions

Il y a des exceptions. Il est toujours permis d'utiliser un cellulaire avec un dispositif mains libres. L'autre exception: il est possible de se servir d'un cellulaire,

ou autre gadget à écran, si toutes ces conditions sont respectées:

- il est intégré au véhicule ou fixé à l'aide d'un support;
- il affiche seulement des informations pertinentes à la conduite (carte routière, itinéraire, etc.) ou liées au fonctionnement des équipements normaux du véhicule comme la radio, l'air conditionné;
- il ne nuit pas à la vue ni aux manœuvres.

Attention! « Permis » n'est pas synonyme de « bonne idée »

Pitonner sur un cellulaire, l'ordinateur de bord de la voiture ou sur un écran quelconque représente toujours une distraction, et toute distraction fait augmenter le risque d'accident. Quitter la route des yeux seulement deux secondes double le risque d'accident. Quand on sait que la programmation du GPS peut prendre jusqu'à 40 secondes, on comprend que, même si c'est permis, ce n'est certainement pas une bonne idée! Il faut donc diminuer les distractions au strict minimum. Une bonne façon de s'en sortir est d'appliquer la méthode CAP (Comprendre, Associer, Programmer) avant de partir, de façon à se concentrer sur la route par la suite.

La distraction au volant, un problème de plus en plus grave

Québec a dépoussiéré le Code de la sécurité

routière (CSR) et les changements entrent en vigueur graduellement. Pourquoi changer ces règles? Parce que la distraction au volant (lire: l'utilisation d'appareils électroniques) est un problème de plus en plus grave, qui tue de plus en plus de gens sur les routes. C'est même devenu la principale cause de collisions mortelles au Québec. Ça veut dire que de nombreux adeptes de "Messenger" n'ont pas décodé le message et que ça va prendre plus qu'un emoji de face fâchée pour qu'ils comprennent que le texto au volant, c'est juste NON!

Amendes, points d'incapacité, suspension du permis de conduire

Les nouvelles règles sur l'utilisation d'un appareil électronique portatif au volant sont assorties de sanctions plus sévères qui pourraient dissuader ceux qui n'ont pas compris le message. Ça peut impliquer:

- Des amendes variant entre 300 \$ et 600 \$
- 5 points d'incapacité (c'est-à-dire perdre son permis probatoire)
- La suspension du permis de conduire allant de 3 à 30 jours en cas de récidives
- Des amendes aussi pour les cyclistes